

QUI RÉALISE L'ENQUÊTE ?

Le médecin du travail/de prévention car :

- il suit les salariés et les agents,
- il connaît les postes de travail, les contraintes, les nuisances et les produits utilisés

Il pourra être assisté par le/la secrétaire et l'infirmier/ère de son équipe.

COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

AVANT VOTRE ENTRETIEN AVEC LE MÉDECIN OU L'INFIRMIER(E)

Vous est remis un questionnaire auquel nous vous remercions de répondre. Il porte sur la manière dont vous vivez et percevez :

- votre charge de travail
- votre autonomie, vos compétences
- vos relations avec vos collègues et vos supérieurs
- votre état de santé
- les situations difficiles, etc.

Une fois rempli, merci de le remettre au médecin dans l'enveloppe qui vous a été fournie.

PENDANT L'ENTRETIEN, le médecin du travail ou de prévention remplit un second questionnaire pour évaluer grâce à vos réponses et à sa connaissance de l'entreprise :

Les contraintes organisationnelles et relationnelles

Horaires et temps de travail, rythmes de travail, autonomie, relations dans le travail, contact avec le public, etc.

Les contraintes et ambiances physiques

Nuisances sonores et thermiques, contraintes visuelles, manutention manuelle de charges, contraintes posturales et articulaires, vibration et conduite de machines ou de véhicules, etc.

Les expositions à des produits chimiques

94 produits ou familles de produits.

Les expositions à des agents biologiques

Milieu de travail et tâches exposantes, etc.

MIEUX CONNAÎTRE

les contraintes professionnelles
les produits utilisés,
le vécu du travail ...
par secteur d'activité et par profession ...

POURQUOI ?

AU NIVEAU LOCAL

Pour les employeurs, les salariés, le CHSCT, le médecin du travail, les préventeurs :

Mieux évaluer les risques par branche professionnelle pour les prendre en compte afin :

- de cibler des actions de prévention
- d'améliorer les conditions de travail

AU NIVEAU NATIONAL

Pour l'État :

Définir des priorités dans le domaine de la prévention en milieu de travail (Plan santé travail, Plan cancer, Loi de santé publique)

Pour les partenaires sociaux (syndicats patronaux et salariés) :

Aborder les questions de prévention par exemple au sujet de la pénibilité ou du stress, en toute connaissance de cause

Pour les chercheurs :

Cibler les recherches

AU NIVEAU EUROPÉEN

Fournir des données indicatives et comparatives

Les premiers résultats seront disponibles en 2018. Ils seront largement diffusés dans les publications des ministères et dans la presse.

Vous pourrez consulter les résultats sur le site du ministère du travail et de la fonction publique. Dès maintenant vous pouvez consulter les résultats complets de SUMER 2010 répertoriés dans tous les moteurs de recherche et consultables directement à l'adresse suivante :

<http://dARES.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/enquetes/dc-a-a-2/article/surveillance-medicale-des-expositions-aux-risques-professionnels-sumer-edition>

L'ENQUÊTE SUMER 2016-2017

SURVEILLANCE MÉDICALE DES EXPOSITIONS DES SALARIÉS AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Vous participez à une enquête du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Elle fait partie d'un large dispositif d'observation des conditions de travail des salariés, et a déjà eu lieu en 1994, 2003 et 2010. La dernière enquête a mobilisé 2 400 médecins du travail et de prévention et permis d'interroger plus de 50 000 salariés.

Elle porte sur votre poste de travail, son environnement et la façon dont vous vivez votre situation de travail et dont vous évaluez son effet sur votre santé.

Les informations recueillies pour cette enquête sont anonymes, protégées par le secret statistique (anonymat) et le secret médical.

Votre participation à cette enquête est très importante Merci de votre collaboration

Les objectifs de l'enquête

Connaître les différents risques et contraintes auxquels sont exposés les salariés du secteur privé et du public en France, et comprendre comment ces contraintes ont évolué.

Savoir qui est exposé aux risques professionnels et quelles sont les mesures de protection :

- par profession
- par secteur d'activité

Caractériser la manière dont les salariés perçoivent leur situation de travail.

Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de médecine statistique du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique) et est soumise à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.



Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques
Direction générale du travail (Inspection médicale du travail)
Direction générale de l'administration et de la fonction publique

QUELQUES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PRÉCÉDENTE SUMER 2010

Les contraintes de pénibilité physique sont encore fréquentes

Pourcentage de salariés exposés à cette contrainte (en %)

Type de contrainte	Salariés du secteur public						Salariés du secteur privé		
	Ensemble des salariés	Fonctions publiques territoriales	Fonctions publiques d'Etat	Agriculture	Industrie	Commerce transports (tertiaire)	Agriculture	Industrie	Autres services
Manœuvres manuelles de charges*	10	16	1	7	11	12	22	14	5
Pour mesur**	5	<1	2	2	6	17	10	2	2
Travail de nuit**	22	32	1	10	21	28	17	28	15
Travail décalé**	8	5	4	5	17	12	10	9	8

* plus de 10kg/minute ** plus de 20h/semaine

Des contraintes horaires très variables selon le secteur d'activité

Pourcentage de salariés exposés à cette contrainte (en %)

Type de contrainte	Salariés du secteur public						Salariés du secteur privé		
	Ensemble des salariés	Fonctions publiques territoriales	Fonctions publiques d'Etat	Agriculture	Industrie	Commerce transports (tertiaire)	Agriculture	Industrie	Autres services
Plus de 40h travaillées la semaine précédente	18	18	21	12	20	18	18	18	17
Travail de nuit (entre minuit et 5 heures)	15	27	20	11	16	20	9	15	11
Travail décalé (entre 19h et 5 heures) et jours fériés	33	62	15	34	49	24	11	46	28

QUI EST INTERROGÉ ?

50 000 salariés tirés au sort par les médecins du travail ou de prévention représentant tous les secteurs d'activité (privés et publics) et toutes les professions.

QUAND ?

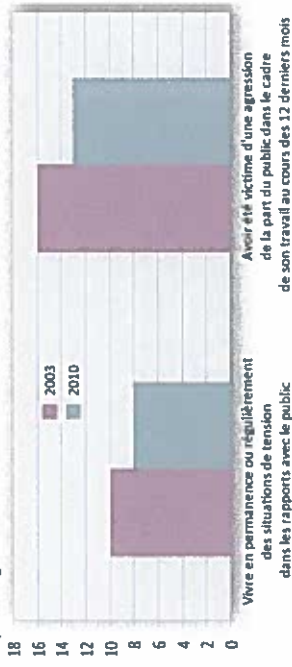
Tout au long des années 2016 et 2017

OÙ ?

Dans toutes les régions de France

La tension avec le public a légèrement diminué entre 2003 et 2010

En pourcentage



Avoir été victime d'une agression de la part du public dans le cadre de son travail au cours des 12 derniers mois

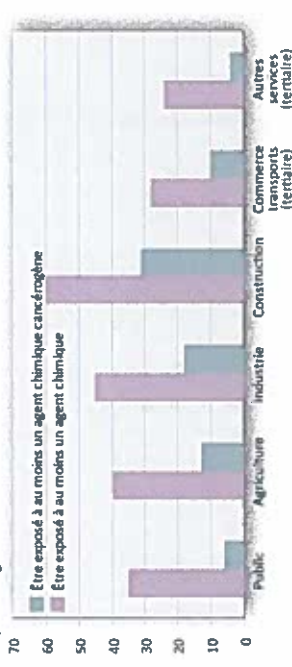
Subir un comportement hostile au travail s'accompagne souvent d'une perception de sa santé moins bonne que la moyenne

22 % des salariés et agents ont subi au moins un comportement hostile au travail (c'est à dire des marques de mépris, de la non reconnaissance de leur travail, des critiques dégradantes). Les salariés et agents concernés par les comportements hostiles au travail se déclarent plus souvent en mauvaise santé, ont davantage d'accidents du travail et sont plus souvent absents de leur travail que l'ensemble des salariés et agents.

Plus d'un salarié sur trois est exposé à au moins un produit chimique

Pourcentage de salariés exposés à au moins un agent chimique et un agent chimique cancérigène, par secteur au cours de la dernière semaine travaillée

En pourcentage



Un travail souvent bousculé

20 % des salariés et agents doivent respecter des délais courts (une heure au plus), surtout dans le secteur privé. 37 % des salariés et agents doivent toujours ou souvent se dépêcher, la plupart sont des femmes. 57 % des salariés et agents doivent fréquemment interrompre une tâche pour une autre non prévue, la majorité sont des agents du secteur public.

QUI COORDONNE L'ENQUÊTE ?

Pilotée par la DARES (service des études et des statistiques) et l'Inspection Médicale du Travail (Direction Générale du Travail), en partenariat avec la DGAFP
Conçue avec le soutien de nombreux scientifiques et partenaires
Discutée avec les organisations patronales et les syndicats de salariés
Validée par le Conseil National de l'Information Statistique

DROIT D'ACCÈS

Dans les trois mois auprès des services de l'Inspection Médicale Régionale du Travail ou des médecins coordonnateurs (pour les salariés de la fonction publique de l'Etat et de la MSA).